

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 16

Votants 16

**N° D084_2025 Autorisation dépenses
d'investissement – Plage**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christophe, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (1) : REBUT Sandra

Votants (16)

A compter du 15 décembre 2025, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2026, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférent au remboursement de la dette.

L'adjointe aux finances propose aux élus de définir les montants par chapitre de cette ouverture de crédit d'investissement jusqu'au vote du budget Plage 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des sommes suivantes :

Chapitre libellé nature	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)	Montants autorisés de dépenses avant vote BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
21 - Immobilisations corporelles	50 000.00	12 500.00
23 - Immobilisations en cours	146 126.00	36 531.50
Total	196 126.00	49 031.50

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 074-217402494-20251127-D084_2025-DE

S²LO

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET


